



Conseil municipal d'Ottawa

12 juillet 2017

Salle Andrew S. Haydon

10 h

Suite à donner aux éléments approuvés par les comités en vertu des pouvoirs qui leur sont délégués

À titre d'information pour le Conseil, les comités permanents ont adopté les points suivants en vertu de pouvoirs délégués :

**COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES
LE JEUDI 6 JUILLET 2017**

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. FERMETURE DE RUE – EMPRISE ROUTIÈRE ENTRE LE 1792 ET LE 1818,
CHEMIN OLD PRESCOTT

ACS2017-PIE-PS-0048

OSGOODE (20)

Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales approuve la fermeture de la partie d'une emprise routière située entre les propriétés portant les adresses municipales 1792 et 1818, chemin Old Prescott, comme l'illustre le document 1 ;

ADOPTÉES

**COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
LE MARDI 4 JUILLET 2017**

BUREAU DES BIENS IMMOBILIERS MUNICIPAL

5. DÉCLARATION DE TERRAINS EXCÉDENTAIRES – 1, VOIE HUMPHREY, ET 72-76, RUE BURNETT’S GROVE (ANCIENNEMENT 916, CHEMIN GREENBANK)

ACS2017-CSD-CRE-0008

BARRHAVEN (3) ET KANATA-SUD (23)

Que le Comité des finances et du développement économique déclare les propriétés suivantes comme étant excédentaires aux besoins de la Ville :

1. le terrain situé au 1, voie Humphrey, décrit comme l’îlot O sur le plan enregistré M-231, enregistré sous la cote foncière 04499-0222, d’une superficie de 300 m² (3 229 pi²) et indiqué comme la parcelle 1 dans le document 1 ci-joint;
2. le terrain situé au 72, rue Burnett’s Grove, décrit comme faisant partie du lot 18, concession 2 (façade rivière Rideau), dans le canton géographique de Nepean, enregistré sous les cotes foncières 04601-0446 et 04601-0445, d’une superficie de 454 m² (4 886,9 pi²), sous réserve des résultats d’arpentage définitifs, et indiqué comme la parcelle 1 dans le document 2 ci-joint;
3. le terrain situé au 76, rue Burnett’s Grove, décrit comme faisant partie du lot 18, concession 2 (façade rivière Rideau), dans le canton géographique de Nepean, enregistré sous les cotes foncières 04601-0446 et 04601-0445, d’une superficie de 454 m² (4 886,9 pi²), sous réserve des résultats d’arpentage définitifs, et indiqué comme la parcelle 3 dans le document 2 ci-joint.

ADOPTÉES

**COMITÉ DES TRANSPORTS
LE MERCREDI 5 JUILLET 2017**

PLANIFICATION DES TRANSPORTS

1. ÉTUDE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROLONGEMENT DU CHEMIN EARL ARMSTRONG (DU CHEMIN ALBION AU CHEMIN HAWTHORNE) – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ACS2017-TSD-PLN-0009

OSGOODE (20);
GLOUCESTER-NEPEAN SUD (22)

Que le Comité des transports approuve l'énoncé des travaux pour l'étude d'évaluation environnementale du prolongement du chemin Earl Armstrong (du chemin Albion au chemin Hawthorne), comme l'indique le présent rapport et le précise le document 1.

ADOPTÉE